

appelinfo



« Ils peuvent bien écraser
toutes les fleurs,
Ils n'arrêteront pas
le printemps. »

Pablo Neruda



| Dans ce numéro

- 3 Edito
- 4 10 février 2022 : Merci!
- 5 Et maintenant, qu'allons-nous faire ?
- 6 L'évaluation des enseignants, source de toutes les tensions
- 7 Rappel du calendrier
- 8 Fiche-outils
- 10 La belle page
- 11 Congrès annuel
- 12 Coin « Circulaires »
- 17 Merci!
- 18 Pénurie dans l'enseignement : M. Jeholet a la solution !
- 19 L'enseignement essentiellement méprisé !
- 20 Juste une mise au point...
- 21 Formulaire d'affiliation
- 23 Nous vous répondons

Demandez à un loup de garder les moutons...

Comme dix mille acteurs de l'enseignement, j'étais à la manif du 10 février. J'ai été frappé par cette foule déterminée, par cette volonté, cette force, en un mot, par ce cri qui montait de la Place Surllet de Chokier vers les fenêtres du gouvernement où nous savions que nos leaders syndicaux étaient, à ce moment précis, en train de le rencontrer (une fois de plus !). Gouvernement au complet d'ailleurs et je n'ai pas ouï dire que parmi les excellences qui le composent, une seule d'entre elles ait été acharnée à défendre le monde de l'École. Certaines, au contraire, ne l'ont jamais caché : elles méprisent les enseignants et, en régionalistes convaincus (et parfois outranciers), rient jaune quand il leur faut « reconnaître » que l'Enseignement est une priorité. Demandez à un loup de garder un troupeau de moutons...

Nos revendications sont justes, pertinentes, légitimes.

Nous ne voulons pas d'un système d'évaluation des profs qui, sous le prétexte de vérifier l'adéquation entre le « projet pédagogique » de l'école et le travail de l'enseignant, ne sera qu'une machine à broyer, à exclure, à faire régner la discipline voulue par les réseaux.

Nous ne voulons pas d'un Pacte d'excellence qui, sous le prétexte de concevoir et mettre en place une École « nouvelle » (telle que voulue au début du processus par tous les acteurs

concernés, y compris les Organisations syndicales), se contentera de jeter à la tête des professionnels que nous sommes des réforme(tte)s et des massacres d'idées réformatrices afin de nous transformer en moutons et en « élèves » soumis aux patrons que rien n'intéresse plus que de s'assurer toujours plus d'autonomie de gestion et de pouvoir sans partage. Qui a dit : concertation sociale ?

Nous ne voulons plus de ce mépris affiché et entretenu chez mr et mme tout-le-monde par ceux-là mêmes dont la tâche première est de promouvoir un enseignement de qualité, véritable priorité sociétale ; nous voulons être reconnus comme les seuls professionnels capables d'exercer un des métiers les plus exigeants et difficiles qui soient et donc à qui il est indispensable – comme on l'a fait pour les directions, les PO, les réseaux – d'accorder une réelle autonomie dans les choix pédagogiques.

Je sais que la situation financière de la FWB est telle que personne ne peut croire que l'on parviendra à revaloriser les enseignants, rendre les conditions de travail plus humaines, protéger la fonction et le diplôme en n'octroyant celui-ci qu'à ceux qui en auront les compétences après une réelle formation professionnelle... Réforme de la Formation Initiale, seule susceptible, à condition qu'elle soit

intelligemment conçue – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui – de donner un vrai second souffle à un Pacte novateur et original. Utopie ! Au mieux, les futurs enseignants, dans cinq ou dix ans, se trouveront dans une situation pire que la nôtre aujourd'hui.

De l'argent, il n'y en a pas et il n'y en aura pas ! C'est clair et net. On peut se lamenter et le crier, sauf à renégocier une nouvelle réforme de l'État et un refinancement des communautés. Et le comble du cynisme et de l'hypocrisie, c'est d'entendre, lors des négociations sectorielles, que les seuls budgets disponibles ont été utilisés pour la mise en œuvre des réformes du Pacte, qu'il ne reste que des miettes (cherchez bien, on ne les voit pas à l'œil nu) pour une éventuelle programmation sociale.

En somme, c'est comme si tous les enseignants payaient eux-mêmes les dites réformes. Vous avez bien entendu : c'est dans la poche des MDP que les Politiques puisent de quoi financer leurs délires « réformatrices » ! Se lamenter ? Non... Crier son ras-le-bol ? Oui... non... Cela fait-il avancer les choses ? Ce que je sais, c'est que, aujourd'hui, la FWB est à l'agonie et que nos politiques se voilent la face. Sourds et aveugles, ils n'ont pas de projet et ils gèrent l'urgence, sans plus. C'est insupportable. |

[Jacques Morisot, Président]

10 000 fois merci !

Pour exprimer le ras-le-bol général, vous avez été très nombreux à nous rejoindre devant le siège du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 10 février dernier, lors de la journée grève. Soyez-en tous remerciés ! Un soutien fort et massif est plus que jamais indispensable. L'impulsion est donnée, maintenons la pression !



Allô, Houston ! Ici, l'école...

Plus qu'un véritable malaise, le monde de l'enseignement vit une crise profonde et s'y enlise ! Vous étiez des milliers à vous être déplacés à Bruxelles pour exprimer votre mécontentement, votre mal-être, votre épuisement, votre ras-le-bol !

Les causes du mal sont connues : le projet d'évaluation du personnel tout à fait inacceptable tel que proposé, la taille des classes (et les dérives du système dérogatoire), l'alourdissement continu de la charge de travail, l'absence de perspectives de valorisations (quelles qu'elles soient), l'enlisement des négociations sectorielles, le mépris de certains politiques (« Vous m'avez mal compris », « Mon propos a été sorti de son contexte », etc.), la marchandisation de l'enseignement, les infrastructures d'un autre temps, etc.

De plus, et on ne s'en étonnera qu'à moitié, le secteur connaît une pénurie croissante : le métier n'attire pas suffisamment, des jeunes enseignants désertent la profession et leurs collègues aînés, fatigués, usés ou malades, sont contraints d'abandonner leurs classes. Pour éviter cela - car cela fait tache - on « assouplit » à tout va le décret Titres et Fonctions. C'est ainsi que les directions peuvent engager des TP (Titres de pénurie), TPNL (titres de pénurie non listés).

Comment peut-on sérieusement mettre en avant le « Pacte pour un enseignement d'excellence » quand on fait face à une telle pénurie et que l'on décide de ne pas décider en matière de mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants ? Ce ne sont pas quelques affiches, clips ou autres publicités qui attireront la jeunesse vers ce que l'on nomme « le plus beau métier du monde ». Est-ce ainsi que naissent les vocations ?

Ce n'est pas en dévalorisant ses acteurs voire en tenant des propos méprisants à leur endroit qu'on restaurera, dans le public, l'image des personnels qui se donnent sans compter ! « Mais cela coûte un fric bête », comme le dit si élégamment le ministre-président. Nous savons, depuis Boileau, que ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement et que les mots pour le dire arrivent aisément...

Le 10 février, nous avons été reçus par les membres du Gouvernement de la FWB qui nous ont réservé une écoute polie avant de nous exposer « tout » ce qu'ils avaient déjà mis sur la table

pour parer à la crise sanitaire et « implémenter » le pacte. Vous l'aurez compris, la rencontre n'a débouché sur aucune avancée concrète et l'heure n'était plus aux belles paroles, promesses et remerciements en tous genres. Près de 10000 personnes venues adresser un signal fort et 5 ministres atteints de surdité sélective. Nous organisons d'ores et déjà d'autres actions car cette fois, nous ne pouvons plus nous permettre le moindre atermolement. Nous vous en informerons au plus vite !

Notre cause est juste, respectable et tout orientée vers le progrès de notre système d'enseignement. Nous sommes tous des professionnels des métiers de l'enseignement, conscients de ses enjeux et responsables de ses bénéficiaires. On ne peut pas à la fois nous déclarer que l'école est essentielle et mépriser ses acteurs par des gestes et paroles peu responsables... Nous voulons voir autre chose que « le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie » (Sœur Anne qui ne voyait rien venir...) A bon entendeur ? |

[Marc Mansis, Secrétaire général]

L'évaluation des enseignants... source de toutes les tensions

L'avant-projet de décret sur l'évaluation des enseignants suscite de vives réactions et de nombreuses interrogations.

Ce texte controversé prévoit une évaluation régulière des enseignants menée par la direction ou par un membre du personnel désigné par celle-ci. Après un premier rapport négatif confirmé par le Pouvoir Organisateur, un plan d'accompagnement de l'enseignant serait mis en place, avec une nouvelle évaluation programmée rapidement. Si cette deuxième évaluation reste négative, des sanctions importantes à l'encontre de l'enseignant pourraient être prises... allant jusqu'à la rupture du contrat même pour un enseignant engagé à titre définitif!

Si l'évaluation de l'enseignant en elle-même n'est pas contestée puisqu'elle est d'ailleurs déjà prévue dans le décret du 1 février 1993 fixant le statut des enseignants du libre subventionné, c'est la crainte d'être soumis à un contrôle permanent avec des objectifs à atteindre sous peine de sanctions qui est inacceptable.

Pour l'APPEL, il va de soi que l'évaluation des pratiques pédagogiques ne doit pas être accompagnée par des sanctions disciplinaires. Nous rejetons fermement un schéma « évaluation – contrôle – sanctions »! L'enseignant doit pouvoir développer ses pratiques pédagogiques et les améliorer dans un climat de confiance, et non pas en ayant sans cesse une épée de Damoclès avec des sanctions à la clé.

La question de l'évaluation de compétences transversales et disciplinaires menée par un collègue est également aberrante; comment garantir que ce dernier soit un « juge » objectif et compétent... ce système n'offre aucune garantie d'objectivité.

Par ailleurs, quel autre secteur impose une évaluation - sanction réalisée par un collègue... aucun!

L'évaluation des enseignants telle qu'elle est prévue actuellement constitue un point de rupture important des équilibres déjà négociés dans le cadre du Pacte d'excellence. Peut-être un point de non-retour.

Pour l'APPEL, ce sera donc toujours NON! En matière de conditions de travail et de respect des personnels de l'enseignement, visons donc l'excellence! |

[Elisabete Pessoa,
Secrétaire communautaire]

Dispositions relatives aux classements et aux actes de candidature pour l'exercice de la priorité des membres du personnel temporaires prioritaires de l'enseignement libre subventionné et du personnel technique des CPMS libres subventionnés

Dates et formes d'acte de candidature

Sont visées en particulier les échéances :

- **du 15 avril** pour l'acte de candidature des définitifs à temps partiel afin d'intégrer le classement des temporaires prioritaires (groupe 1 ou 2) ;
- **du 15 avril** pour l'acte de candidature des membres du personnel souhaitant se prévaloir de la priorité dite « article 14 – 10 ans en encadrement différencié classes 1 à 3bis » auprès du président de la commission zonale d'affectation ;
- **du 15 avril** pour l'acte de candidature des membres du personnel souhaitant se prévaloir de la nouvelle priorité dite « article 119ter – 10 ans dans l'enseignement spécialisé » auprès du président de la commission zonale d'affectation ;
- **du 15 mai** pour l'acte de candidature des temporaires au sein du PO afin d'intégrer le classement des temporaires prioritaires (groupe 1 ou 2) ;
- **du 15 mai** pour l'acte de candidature des membres du personnel souhaitant se prévaloir de la priorité dite « de proximité » (entité dans le fondamental ; CES dans le secondaire ; autre établissement du même réseau et du même caractère dans l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit) ;
- **de la veille du 15 mai** pour l'acte de candidature des membres du personnel souhaitant se prévaloir d'une priorité pour l'attribution au sein du PO d'un emploi subsidié par la Région wallonne ou la Région de Bruxelles-Capitale ;
- **de la veille du 31 mai** pour l'acte de candidature des temporaires au sein du PO afin d'intégrer le classement des temporaires prioritaires pour le personnel technique des CPMS ;
- **de la veille du 31 mai** pour l'acte de candidature des membres du personnel souhaitant se prévaloir d'une priorité pour l'attribution au sein du PO d'un emploi subsidié par la Région wallonne ou la Région de Bruxelles-Capitale.

La condition de forme de l'acte de candidature est un recommandé (avec accusé de réception), ce recommandé A/R fera office d'accusé de réception de votre candidature par le PO.

Recours classement

Le classement des temporaires se fera par le PO selon un calendrier précis.

Vous pouvez contester le classement en adressant au PO votre argumentation entre la communication des listes et le 15 mai. (Source : extrait circulaire 802) |

[Naéma Guer mache, Permanente communautaire]

Deuxième fiche-outils : trouble

Caractéristiques qui peuvent être observées chez l'élève	Stratégies et adaptations
<p>Difficultés expressives du langage (accès lexical, communication des idées à l'oral)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion avec la personne responsable de l'équipe multidisciplinaire pour une intervention en logopédie • Laisser suffisamment de temps à l'élève pour répondre verbalement à une question posée • Préparer l'élève lorsqu'il doit parler devant la classe (ex : demander aux parents de préparer l'oral à la maison) • Ne pas interrompre l'élève lorsqu'il essaye de s'exprimer • Lorsque l'élève s'exprime porter plus d'attention sur le contenu plutôt que sur la forme (accepter la communication par segments de phrase, mais vérifier ce qu'il veut dire par modélisation) • Utiliser du matériel/outils de manipulation pour démontrer sa compréhension • Permettre à l'élève de démontrer sa compréhension de différentes façons selon ses forces • Développer l'habilité à utiliser l'ordinateur, permettre l'utilisation de l'ordinateur pour certains travaux : dictée, pratique des mots à l'étude, écoute de livre audio etc. • Présenter le contenu à enseigner selon les différents styles d'apprentissage (visuel, kinesthésique, tactile et auditif) • Permettre l'utilisation des pictogrammes pour faciliter la communication • Donner accès au vocabulaire en présentant des choix de réponses



de langage/dysphasie

Caractéristiques qui peuvent être observées chez l'élève	Stratégies et adaptations
<p>Difficultés réceptives du langage (difficultés à comprendre)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parler lentement • Expliquer de manière séquentielle, simple, claire et concise • Donner une seule consigne à la fois • S'assurer d'avoir l'attention de l'enfant avant de s'adresser à lui (contact visuel ou physique, le nommer etc.) • Revoir et répéter les instructions individuellement : reformuler, donner des exemples concrets, pictogrammes et liste d'étapes à suivre • Insister sur les mots importants de la consigne • Utiliser du vocabulaire connu de l'élève • Vérifier la compréhension de l'élève : le faire répéter ou lui poser des questions • Si on constate que l'élève n'a pas compris la consigne : <ol style="list-style-type: none"> a. Répéter en ajoutant de l'information qui pourraient aider à la compréhension b. Donner des exemples concrets qui démontrent nos attentes c. Offrir des choix d'actions pour l'aider à exécuter la tâche • Donner à l'élève le temps requis pour assimiler l'information • Fournir le vocabulaire en lien avec le thème à l'avance (peut être travailler à la maison) • Utiliser du matériel/outils de manipulation pour présenter des nouvelles notions • Utiliser le gestuel et le visuel pour imaginer le message • Réduire la lourdeur de la tâche en donnant une étape à la fois (ex : cacher une partie de la feuille) • Présenter des organisateurs graphiques, des listes de vérification et des plans d'écriture qui mettent en relief les étapes importantes du travail • Développer l'habilité à utiliser l'ordinateur, permettre l'utilisation de l'ordinateur • Éviter la double tâche d'écouter et de prendre des notes en même temps (fournir les notes à l'avance en surlignant les mots clés) • Permettre l'utilisation des pictogrammes pour faciliter la communication

| Sixième Sens

La nuit est belle, l'air est chaud et les étoiles nous matent.
Pendant qu'on kiffe et qu'on apprécie nos plus belles vacances.
La vie est calme, il fait beau, il est 2 heures du mat'.
On est quelques sourires à partager notre insouciance.
C'est ce moment-là, hors du temps, que la réalité a choisi.
Pour montrer qu'elle décide et que si elle veut elle nous malmène.
Elle a injecté dans nos joies comme une anesthésie.
Souviens-toi de ces sourires, ce sera plus jamais les mêmes.
Le temps s'est accéléré d'un coup et c'est tout mon futur qui bascule.
Les envies, les projets, les souvenirs, dans ma tête y'a trop de pensées qui se bousculent.
Le choc n'a duré qu'une seconde mais ses ondes ne laissent personne indifférent.
« Votre fils ne marchera plus », voilà ce qu'ils ont dit à mes parents.

Alors j'ai découvert de l'intérieur un monde parallèle.
Un monde où les gens te regardent avec gêne ou avec compassion.
Un monde où être autonome devient un objectif irréal.
Un monde qui existait sans que j'y fasse vraiment attention.
Ce monde-là vit à son propre rythme et n'a pas les mêmes préoccupations.
Les soucis ont une autre échelle et un moment banal peut être une très bonne occupation.
Ce monde-là respire le même air mais pas tout le temps avec la même facilité.
Il porte un nom qui fait peur ou qui dérange : les handicapés.
On met du temps à accepter ce mot, c'est lui qui finit par s'imposer.
La langue française a choisi ce terme, moi j'ai rien d'autre à proposer.
Rappelle-toi juste que c'est pas une insulte, on avance tous sur le même chemin.
Et tout le monde crie bien fort qu'un handicapé est d'abord un être humain.
Alors pourquoi tant d'embarras face à un mec en fauteuil roulant.
Ou face à une aveugle, vas-y tu peux leur parler normalement.
C'est pas contagieux pourtant avant de refaire mes premiers pas.
Certains savent comme moi qu'y a des regards qu'on oublie pas.
C'est peut-être un monde fait de décence, de silence, de résistance.
Un équilibre fragile, un oiseau dans l'orage.
Une frontière étroite entre souffrance et espérance.
Ouvre un peu les yeux, c'est surtout un monde de courage.
Quand la faiblesse physique devient une force mentale.
Quand c'est le plus vulnérable qui sait où, quand, pourquoi et comment.
Quand l'envie de sourire redevient un instinct vital.
Quand on comprend que l'énergie ne se lit pas seulement dans le mouvement.
Parfois la vie nous teste et met à l'épreuve notre capacité d'adaptation.
Les 5 sens des handicapés sont touchés mais c'est un 6ème qui les délivre.
Bien au-delà de la volonté, plus fort que tout, sans restriction.
Ce 6ème sens qui apparaît, c'est simplement l'envie de vivre. |

[Grand Corps Malade]

Congrès APPEL 2022

Après deux années durant lesquelles il a fallu reporter et annuler toutes nos rencontres et en particulier, notre traditionnel rendez-vous annuel avec nos affiliés, nous sommes heureux de vous annoncer que nous prévoyons la tenue d'un congrès 2022!

L'APPEL EN CONGRÈS

• VENDREDI 6 MAI 2022 •

ADRESSE DU JOUR :

Ferme du Coq
Boulevard du Coq 44
7100 Saint-Vaast

AU PROGRAMME :

- Mot du Président, M. Jacques Morisot
- Rapport du Secrétaire général, M. Marc Mansis
- Election des membres du Comité communautaire
- Election d'un nouveau réviseur aux comptes
- Actualité de l'APPEL



→ **N.B.** L'invitation vous sera adressée par voie postale.
Comme le nombre de participants est strictement limité, nous prendrons en compte les inscriptions dans l'ordre d'arrivée. Pour pouvoir bénéficier d'un congé syndical (permettant de vous absenter de votre établissement), il faut être engagé à titre définitif.

Coin « Circulaires » ... pour l'En

Circulaire 8370 (émise le 01.12.2021)

Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission à la fonction de secrétaire du Conseil Supérieur de l'Education aux Médias, Secrétariat général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Circulaire 8371 (émise le 02.12.2021)

Certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion – SESSION 2022.

Circulaire 8373 (02.12.2021)

Indemnité forfaitaire de 100 € pour l'utilisation d'outil informatique privé à des fins professionnelles.

Circulaire 8374 (03.12.2021)

Attributions des membres du Service général de l'Inspection.

Circulaire 8376 (émise le 03.12.2021)

Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire après le Comité de concertation (CODECO) du 3 décembre 2021 – Enseignement fondamental.

Circulaire 8377 (03.12.2021) • Covid-19

Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire après le Comité de concertation (CODECO) du 3 décembre 2021 – Enseignement secondaire.

Circulaire 8383 (07.12.2021) • Covid-19

Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 dans les écoles – modification temporaire de l'Emergency Brake.

Circulaire 8384 (08.12.2021)

Création du nouveau service d'accompagnement individuel dans des situations de harcèlement créé par l'ASBL Infor Jeunes Bruxelles.

Circulaire 8385 (08.12.2021) • Covid-19

Maintien du congé exceptionnel pour force majeure en cas de fermeture du milieu d'accueil de l'enfance, de la classe ou de l'école, de l'accueil du temps libre ou du centre d'accueil pour personnes handicapées de l'enfant du membre du personnel.

Circulaire 8386 (09.12.2021)

Lecture et analyse des listings de paiement mensuel.

Circulaire 8387 (émise le 13.12.2021)

Recrutement d'un chargé de mission en soutien au Service Enseignement.be (H/F/X) (Administration générale de l'Enseignement).

Circulaire 8390 (émise le 15.12.2021)

Ateliers d'information administrative aux chefs d'établissement scolaire et aux secrétaires de direction – Edition 2022.

Circulaire 8393 (émise le 16.12.2021) • Covid-19

Octroi d'une dispense de service pour le temps nécessaire à la vaccination contre le Covid-19 du membre du personnel ou de son enfant – Congé exceptionnel pour force majeure durant la semaine du 20 décembre 2021.

Enseignement Libre Subventionné

Circulaire 8396 (émise le 17.12.2021)

Personnel administratif, personnel de maîtrise, gens de métier et de service – Congés de compensation et dispenses de service pour l'année 2022.

Circulaire 8407 (émise le 23.12.2021) • Covid-19

Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire après le Comité de concertation (CODECO) du 22 décembre 2021 – Enseignement secondaire.

Circulaire 8408 (émise le 23.12.2021)

Décret « inscription »- Modalités d'inscription en 1^{re} année commune de l'enseignement secondaire ordinaire pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Circulaire 8410 (émise le 03.01.2022)

Appels à projets extraordinaires dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes. Les présents appels à projets extraordinaires visent à valoriser, auprès des générations futures, la production et la transmission de témoignages et d'œuvres d'art, à la fois comme traces des crimes couverts par le décret mais aussi comme actes de résistance posés contre ces crimes.

Circulaire 8411 (émise le 03.01.2022)

Financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Comptage des élèves du 17 janvier 2022.

Circulaire 8412 (émise le 05.01.2022)

Journée d'étude du 27 janvier 2022 concernant le témoignage.

Circulaire 8413 (émise le 05.01.2022)

Recrutement d'un Chargé de mission (H/F/X) au service Alternance et stages (Service Stages, CEFA, Site « Mon Ecole Mon Métier ») de la DREMT.

Circulaire 8414 (émise le 06.01.2022)

Personnel administratif – Congés de compensation et dispenses de service pour l'année 2022.

Circulaire 8416 (émise le 07.01.2022)

Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire après le Comité de concertation (CODECO) du 6 janvier 2022 – Enseignement secondaire.

Circulaire 8418 (émise le 10.01.2022)

Réforme des rythmes scolaires.

Circulaire 8420 (émise le 10.01.2022)

Personnel de l'enseignement supérieur artistique – Reconnaissance d'expérience utile et de notoriété professionnelle dans les Ecoles supérieures des Arts organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Circulaire 8421 (émise le 11.01.2022)

Actualisation de la circulaire n° 8280 du 23 septembre 2021 relative aux conventions visées aux articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale.



Circulaire 8422 (émise le 12.01.2022)

Recrutement d'un Chargé de Mission (H/F/X) responsable de l'équipe de déploiement des applications informatiques spécifiques aux établissements scolaires à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGEO 132).

Circulaire 8423 (émise le 12.01.2022)

Happi, le partenaire numérique au service de vos pratiques : organisation de quatre webinaires.

Circulaire 8424 (émise le 13.01.2022)

Demandes de dérogation et/ou d'autorisation relatives aux structures et à l'encadrement pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Circulaire 8425 (émise le 13.01.2022) • Covid-19

Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 dans les écoles – modification temporaire de l'Emergency Brake.

Circulaire 8426 (émise le 13.01.2022)

Procédure d'introduction des demandes pour la tenue d'ateliers de créativité linguistique « La plume au bout de la langue » en classe.

Circulaire 8434 (émise le 17.01.2022)

« Ne tournons pas autour du pot ! » – Appel à projets visant à soutenir les établissements scolaires qui s'engagent à améliorer l'état, l'accès et la gestion de leurs sanitaires. (Enseignement secondaire).

Circulaire 8435 (émise le 17.01.2022)

Règles applicables en matière de précompte professionnel pour les membres des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française ayant la double nationalité belgo-française et résidant en France.

Circulaire 8436 (émise le 17.01.2022)

Formation complémentaire des Secouristes-Ambulanciers (AMU), organisée dans l'enseignement de promotion sociale, en vue de l'obtention du titre d'Ambulancier de Transport Non Urgent de Patients (ATNUP).

Circulaire 8437 (émise le 21.01.2022)

Enseignement supérieur: Circulaire relative aux modalités d'organisation des stages pour l'année académique 2021 – 2022 dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Circulaire 8438 (émise le 21.01.2022)

Enseignement de promotion sociale: Circulaire relative aux modalités d'organisation des stages pour l'année académique 2021 – 2022 dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Circulaire 8439

Erratum à la circulaire n° 8419 du 10.01.2022 – Propositions de structures pour l'année 2022 – 2023 Enseignement secondaire ordinaire.

Circulaire 8440

Erratum à la circulaire 8438 Enseignement de promotion sociale: Circulaire relative aux modalités d'organisation des stages pour l'année académique 2021 – 2022 dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Circulaire 8441 (émise le 21.01.2022)

Erratum à la circulaire 8437 Enseignement supérieur: Circulaire relative aux modalités d'organisation des stages pour l'année académique 2021 – 2022 dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Circulaire 8442 (émise le 25.01.2022)

e-classe: une nouvelle interface pour la plateforme de ressources éducatives.

Circulaire 8444 (émise le 25.01.2022)

Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant – Circulaire d'Appel à projets 2021 – 2022.

Circulaire 8445 (émise le 26.01.2022)

Printemps des sciences 2022.

Circulaire 8446 (émise le 27.01.2022) • Covid-19

Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire jusqu'au congé de détente (carnaval) – Enseignement fondamental.

Circulaire 8447 (émise le 27.01.2022) • Covid-19

Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire jusqu'au congé de détente (carnaval) – Enseignement secondaire.

Circulaire 8453 (émise le 28.01.2022) • Covid-19

Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – ESAHR.

Circulaire 8455 (émise le 01.02.2022)

Erratum à la circulaire 8228 du 23.08.2021 – Accès aux documents administratifs: le principe de la publicité de l'administration appliqué aux établissements d'enseignement.

Circulaire 8457 (émise le 03.02.2022)

Diffusion des résultats relatifs aux évaluations externes non certificatives en lecture et production d'écrits.

Circulaire 8458 (émise le 03.02.2022) • Covid-19

Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 dans les écoles.

Circulaire 8459 (émise le 04.02.2022)

Consignes concernant les modalités de vérification des populations scolaires en contexte de Covid 19 – Comptage du 17 janvier 2022.

Circulaire 8463 (émise le 08.02.2022)

Formation initiale des directeurs – axe administratif inter-réseaux – article 10 §3 alinéa 2 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement.

Circulaire 8464 (émise le 10.02.2022)

Offres aux écoles de conférences/animations/formations de Monsieur Vincent Herregat, dit « Flibustier », fondateur de « nordpresse.be ».

Circulaire 8465 (émise le 10.02.2022)

Option de base groupée « Aspirant-e aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité » : Programmation, organisation et sanction des études.

Circulaire 8468 (émise le 11.02.2022)

Communication des emplois vacants aux Commissions zonales d'affectation.

Circulaire 8469 (émise le 11.02.2022) • Covid-19

Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – Enseignement fondamental.

Circulaire 8470 (émise le 11.02.2022) • Covid-19

Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – Enseignement secondaire.

Circulaire 8471 (émise le 14.02.2022)

Demande d'allocation des maîtres de stage pour l'année scolaire 2021 – 2022.

Circulaire 8472 (émise le 14.02.2022) • Covid-19

Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – ESAHR.

Circulaire 8474 (émise le 16.02.2022)

Comptage du 17 janvier 2022 : Ramassage concurrentiel.

Circulaire 8475 (émise le 18.02.2022)

Addendum à la circulaire n° 8183 du 06.07.2021 – Organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire : année scolaire 2021 – 2022 chapitre 2.3.1. Maintien en 3e maternelle.

Circulaire 8476 (émise le 22.02.2022) • Covid-19

Dispositif exceptionnel de soutien pédagogique, éducatif et psychosocial ciblé et renforcé pour l'année scolaire 2021 – 2022 – Rapport d'activité et fichier élève.

Circulaire 8480 (émise le 23.02.2022)

Dispositions relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » et « CESS » de l'année scolaire 2021 – 2022.

Circulaire 8481 (émise le 23.02.2022)

Recrutement d'un chargé de mission en soutien au Service Enseignement.be (H/F/X) (Administration générale de l'Enseignement).

Circulaire 8478 (émise le 23.02.2022)

Dispositions relatives à l'octroi du certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune pour l'année scolaire 2021 – 2022.

Circulaire 8479 (émise le 23.02.2022)

Diffusion des « Essentiels et balises diagnostiques » pour l'année scolaire 2021 – 2022, en lien avec la crise sanitaire.

Circulaire 8482 (émise le 23.02.2022)

Commission de reconnaissance d'expérience utile et de valorisation d'expérience utile pour les membres du personnel enseignant de l'ensemble des domaines de l'enseignement secondaire artistique subventionné – Année scolaire 2021 – 2022.

Circulaire 8483 (émise le 23.02.2022)

Engagement de personnel sous statut APE – suppression du passeport APE et mise en place d'une procédure de preuve du droit à l'aide à l'emploi. |

[Naéma Guermache, Permanente communautaire]



Chers Affilié.e.s,

**Merci pour votre mobilisation ce 10 février 2022
devant le siège du Gouvernement de la Fédération Wallonie-
Bruxelles !**

Nous **continuerons à agir** sur différents points :

- **Accord sectoriel** : ce qui est en discussion est toujours aussi inconsistant pour toutes les catégories de personnel
- **Lutte contre la pénurie** : pas d'avancées significatives
- **Pacte d'Excellence** : pertes d'emplois, évaluation systématique des membres du personnel, pilotage, volet social inexistant, taille des classes,...
- **Revalorisation** : nous exigeons une reconnaissance des personnels comme acteurs de leur métier et une valorisation de leurs conditions de travail. Nous continuerons à dénoncer tout manque de considération des personnels.

Nous reviendrons vers vous après le congé de Carnaval afin de vous transmettre un **calendrier d'actions**.

Nous ne lâcherons rien pour faire évoluer la situation et améliorer vos conditions de travail. Nous refuserons tout recul social !

Bien à vous toutes et tous.

Joseph THONON
CGSP-Enseignement

Adrien ROSMAN
SETCa-SEL

Grégory WALLEZ
CGSP- AMIO

Roland LAHAYE
CSC-Enseignement

Pierre BOULANGER
CSC Services Publics

Gaëtan STAS
CSC Alimentation et Services

Didier LEBBE
CNE

Marc MANSIS
APPEL

Masanka TSHIMANGA
SLFP-Enseignement



Communiqué

Pénurie dans l'enseignement : M. Jeholet a la solution ...

Ainsi donc, dans une interview parue dans L'Echo du 11 décembre, le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Pierre-Yves Jeholet avance des pistes pour pallier la pénurie...

Au nom de la rigueur budgétaire, il faut mieux utiliser l'argent public, ce serait une question de courage politique...

Petit catalogue de mesures imbuables :

- La revalorisation des enseignants dans le cadre de leur formation initiale est impayable.
- Rediscutons les normes d'encadrement...
- Il faudra voir si les enseignants sont prêts à travailler une heure de plus par semaine...
- Il y a trop d'enseignants qui prennent une DPPR et « ça coûte un fric bête ».
- L'indexation des salaires coûte cher.
- Les malades qu'il faut remplacer, cela coûte.

Et dire que ce sont des déclarations d'un ministre « responsable »... responsable de la mise à mal de notre système scolaire et du détricotage de tous nos droits sociaux, responsable de l'aggravation de la pénurie, responsable vraiment ? En fait, il suffit de déshabiller Paul pour habiller Pierre ! C'est le principe bien connu des vases communicants et du crédo de notre excellence ultralibérale : faire mieux avec moins, être productif au-delà du raisonnable !

Les propos tenus sont inadmissibles de la part d'un « responsable » politique. L'APPEL est outrée par ce type de discours néolibéral qui reflète un parfait mépris pour le corps enseignant et invite Monsieur Jeholet à raison garder. Monsieur le ministre-président Jeholet ne s'y prendrait pas autrement s'il voulait décrédibiliser les professions de l'enseignement et jeter ses membres en pâture à l'opinion publique.

Marc Mansis
Secrétaire général
0476 86 72 03



Communiqué de presse

L'enseignement essentiellement méprisé !

TOUS les personnels de l'enseignement ont fait jusqu'à présent beaucoup d'efforts. D'autant plus durant ces deux dernières années en pleine crise COVID où chacun a fait preuve d'une adaptabilité exemplaire face aux difficultés du terrain (hybridation, port du masque, coût d'achat de celui-ci, difficulté d'aération des locaux, quarantaine, abondance des circulaires sur la gestion du COVID à appliquer de manière immédiate, absences des élèves, relations parfois difficiles avec les parents, désinfection des locaux, matériel inadapté, télétravail aléatoire...). **Malgré cela, ils n'ont obtenu aucune véritable reconnaissance, ni aucune mesure digne de lutter efficacement contre la pénurie.**

Après plus de neuf mois de gestation, les négociations sectorielles sont sur le point d'accoucher d'une coquille vide. Nous n'avons obtenu aucune proposition concrète en réponse au cahier de revendications remis en avril dernier. Les maigres propositions envisagées concernent principalement des points d'accords passés et non réalisés à ce jour. **Et par-dessus le marché, la volonté du gouvernement est d'étendre la période des négociations sectorielles de deux à quatre ans. Il s'agit ni plus ni moins d'une rupture dans le cycle des négociations bisannuelles et d'une violation de la législation.** Il est à noter que l'essentiel de l'enveloppe proposée devrait être consacré à l'augmentation de la partie fixe de la prime de fin d'année. Ces 32 millions ne constituent donc pas un cadeau mais un rattrapage par rapport à des mesures d'économie antérieures. Les personnels ouvriers, administratifs ou de l'accueil temps libre, pourtant essentiels eux-aussi, attendent depuis longtemps une valorisation barémique et des contrats pérennes.

À cela s'ajoute **une surcharge administrative toujours plus grande, une taille des classes trop importante les empêchant de soutenir comme il se doit les élèves en difficulté, une gestion de la crise qui épuise les personnels** des établissements, des internats, des CPMS et des PSE. Ces derniers exercent dans des conditions de travail dégradées. La crise a jeté une lumière crue sur **le délabrement des bâtiments scolaires et sur le manque criant de matériel numérique.**

Le Pacte pour un enseignement d'Excellence qui se voulait une réponse systémique à tous les maux est aujourd'hui mis en œuvre de manière totalement déséquilibrée. Il fait la part belle aux revendications des fédérations de PO. **Les personnels, eux, attendent toujours des avancées substantielles pour améliorer leurs conditions de travail et revaloriser leur métier.** Si l'on veut répondre aux grandes ambitions du Pacte, il faut s'en donner les moyens et considérer ceux-ci comme des investissements.

Dans l'indifférence générale, les personnels des établissements d'enseignement ont été mis en situation dangereuse pendant la pandémie de façon à laisser tourner le monde économique. **À l'indifférence vient s'ajouter le mépris de ceux qui pointent « l'absentéisme » des enseignants et leurs « privilèges » (DPPR, salaire, etc.).**

Si l'enseignement est véritablement essentiel, il va falloir le prouver ! Ce sont des réponses que les personnels viendront exiger le 10 février devant le siège du gouvernement de la FWB.

Joseph THONON
CGSP-Enseignement

Adrien ROSMAN
SETCa-SEL

Grégory WALLEZ
CGSP-AMIO

Roland LAHAYE
CSC-Enseignement

Pierre BOULANGER
CSC Services Publics

Gaëtan STAS
CSC Alimentation et Services

Didier LEBBE
CNE

Marc MANSIS
APPEL

Masanka TSHIMANGA
SLFP-Enseignement

Madame, Monsieur,
Chers collègues,

Dans notre traditionnel courrier de Nouvel An, nous vous avons annoncé les montants des cotisations en vigueur au 1^{er} janvier. **Suite à une erreur de communication interne, certains montants communiqués étaient pendant erronés.**

Veillez noter que la cotisation mensuelle « temps plein » est de **15,20 €** et non de 15,10 €, tandis que la cotisation mensuelle « pensionnés » est de **5,50 €** au lieu de 5,40 €. La cotisation « temps partiel » (jusque $\frac{3}{4}$ temps maximum) est bien de **9,40 €** comme annoncé dans le courrier.

Les prélèvements par domiciliation bancaire sont automatiquement adaptés au montant correct. Nous attirons donc l'attention des affiliés ayant opté pour le virement bancaire ou l'ordre permanent : les montants devront être ajustés lors de vos prochains versements.

La CGSLB s'est engagée à ne pas augmenter les montants de cotisation en 2023.

Nous sommes désolés de ce contre-temps et vous présentons nos sincères excuses.

Syndicalement vôtre,
Marc Mansis, Secrétaire général

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

Inès Dubois

Secrétariat APPEL

tél. 02 558 51 71 ou 0479 86 87 19

mail ines.dubois@cgsלב.be



APPEL FORMULAIRE D’AFFILIATION 2022

Date d’affiliation souhaitée : 01 / /

n° d’affiliation (ne pas remplir) : 98 /

Données personnelles

première affiliation transfert CGSLB → APPEL re-affiliation

sexe femme homme

état civil : célibataire marié(e) cohabitant(e) divorcé(e) séparé(e) veuf(ve)

nom prénom

rue n° bte CP commune pays

gsm téléphone fixe

e-mail

n° de registre national (dos de la carte d’identité)

nationalité date de naissance lieu de naissance

mode de paiement : domiciliation (talon au verso) virement bancaire (infos au verso)

situation particulière : mise en disponibilité précédant la retraite (DPPR) retraité(e) chômeur(se) allocataire étudiant(e)

Avez-vous précédemment été affilié à un autre syndicat ? oui non

Si oui : date d’affiliation date de désaffiliation

S’il y a continuité de paiement de cotisations, merci de joindre à ce formulaire une attestation de paiements de cotisations de votre ancien syndicat afin de bénéficier des avantages selon nos conditions.

Données professionnelles 1

nom officiel

implantation

rue n° bte CP commune

n° d’entreprise 0 n° d’établissement 2

niveau d’enseignement : maternel primaire secondaire (DOA/D2D3) haute école université ESA cPMS

type d’enseignement : ordinaire spécialisé CEFA promotion sociale

statut : temporaire nommé(e) à titre définitif ouvrier(ère) (CP152) contractuel(le) (CP225) autre

charge horaire : temps plein (h/semaine) temps partiel (h/semaine pour h/semaine en temps plein)

Données professionnelles 2

nom officiel

implantation

rue n° bte CP commune

n° d’entreprise 0 n° d’établissement 2

niveau d’enseignement : maternel primaire secondaire (DOA/D2D3) haute école université ESA cPMS

type d’enseignement : ordinaire spécialisé CEFA promotion sociale

statut : temporaire nommé(e) à titre définitif ouvrier(ère) (CP152) contractuel(le) (CP225) autre

charge horaire : temps plein (h/semaine) temps partiel (h/semaine pour h/semaine en temps plein)

Pour un troisième emploi, veuillez nous communiquer vos données ci-dessous :

date / /

signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

En signant ce document, vous acceptez expressément que la CGSLB demande votre numéro de registre national et traite ce numéro dans le cadre de ses services.

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier. Pour plus d’informations, consultez notre site web. Vous y trouverez le lien vers la déclaration de protection de la vie privée.

voir verso →

Cotisations 2022

catégories	montants mensuels
temps plein	15,20 €
• temps partiel (3/4 max.) • DPPR • demandeur d'emploi	9,40 €
• retraité • étudiant 25 ans et plus	5,50 €
étudiant 18 à 24 ans	gratuit

Toute modification future des données personnelles et professionnelles devra nous être signifiée par écrit et prendra effet au 1er jour du mois suivant la date de réception de la demande.

En cas de paiement par virement, le montant à payer correspond à la catégorie de cotisation (15,20 €/9,40 €/5,50 €) multipliée par le nombre de mois pour lesquels vous cotisez. Vous pouvez verser ces cotisations sur le compte de l'APPEL : **BE87 2100 2464 2294**, en mentionnant en communication : vos nom/prénom, ainsi que le(s) mois correspondant au versement de ces cotisations.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA DOMICILIATION EUROPÉENNE

Perception récurrente (Business to Customer)

Données titulaire du compte (à compléter par le débiteur)

nom						prénom									
rue				n°			bte			code postal			commune		
compte en banque IBAN															
BIC															
nom affilié (si autre que le débiteur)															
fait à												date			
signature															

Je soussigné(e) déclare :

- être titulaire ou mandataire du compte repris ci-dessous ;
- accepter que la CGSLB envoie des ordres à ma banque pour débiter mon compte d'un montant ;
- accepter que ma banque débite mon compte conformément aux instructions de la CGSLB ;
- accepter la proposition de la CGSLB qui peut procéder à l'exécution de tout paiement domicilié sans délai de notification ;
- accepter la proposition de la CGSLB que le paiement domicilié mensuel peut immédiatement être modifié en fonction du statut du membre connu par la CGSLB à ce moment-là, et ceci conformément au règlement des cotisations ;
- accepter la proposition de la CGSLB qu'en cas d'arriérés de paiement, les arriérés peuvent être payés par une augmentation temporaire des paiements domiciliés jusqu'à concurrence du solde impayé avec un maximum de 50 euros par mois ;
- accepter la proposition de la CGSLB qu'en cas de surplus inférieur au montant du paiement mensuel, ce montant sera déduit du paiement mensuel ;
- être d'accord avec l'enregistrement et le traitement de mes données personnelles par l'AF CGSLB ayant son siège social au Koning Albertlaan 95 à 9000 Gent, c.-à-d. l'organisation responsable du traitement. Ces données personnelles sont uniquement traitées dans le cadre de l'exécution des services de paiement concernant les cotisations du membre pour lesquelles le mandat a été donné, y compris la prévention d'abus et de fraude. En ce qui concerne le droit d'accès et le droit de rectification de données incorrectes, une demande doit être envoyée à l'adresse précitée.

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

Données créancier

nom : **CGSLB**
identifiant créancier : **BE66 007 0850330011**
adresse : **Koning Albertlaan 95, 9000 Gand, Belgique**

Réservé à la CGSLB

motif domiciliation : **cotisation APPEL pour numéro d'affiliation**

numéro de mandat

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nous vous répondons !

Le secrétariat

Le siège central du Secrétariat général est accessible de 8 h 30 à 16 h
Boulevard Poincaré 72 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 51 71 | [courriel appel@cgsלב.be](mailto:courriel.appel@cgsלב.be)

| Législation, commissions paritaires, chambres de recours, enseignement secondaire, fonctionnement et compétences CE-CPPT

Marc Mansis Secrétaire général

tél. 02 558 51 71 | [gsm 0476 86 72 03](tel:0476867203) | [courriel marc.mansis@cgsלב.be](mailto:courriel.marc.mansis@cgsלב.be)

| Enseignement fondamental, puéricultrices, fonctionnement et compétences ICL, enseignement spécialisé

Jean-François Ghys Vice-président

[gsm 0496 25 24 67](tel:0496252467)

| Enseignement qualifiant, CPU, congés (CAD)

Naéma Guermache Permanente communautaire

[gsm 0479 86 70 43](tel:0479867043) | [courriel naema.guermache@cgsלב.be](mailto:courriel.naema.guermache@cgsלב.be)

| Enseignement supérieur

Claire Gislain

[gsm 0495 13 73 09](tel:0495137309)

| Titres et fonctions, pensions, DPPR, réaffectation

Elisabete Pessoa Permanente communautaire

[gsm 0479 86 85 24](tel:0479868524) | [courriel elisabete.pessoa@cgsלב.be](mailto:courriel.elisabete.pessoa@cgsלב.be)

| CPMS

Anne-Marie Decock

[gsm 0496 45 48 78](tel:0496454878)

Lina Mimmo

[gsm 0471 82 20 54](tel:0471822054)

| Pour vos questions relatives à votre affiliation, vos cotisations, primes syndicales, demandes de primes de solidarité (naissance, adoption, mariage, cohabitation légale et pension)

Inès Dubois Secrétaire

tél. 02 558 51 71 | [gsm 0479 86 87 19](tel:0479868719) | [courriel ines.dubois@cgsלב.be](mailto:courriel.ines.dubois@cgsלב.be)

Votre délégué(e) régional(e)

Bruxelles • Brabant wallon

Angéline Carette | [gsm 0474 84 43 86](tel:0474844386) | [courriel angelina.carette@hotmail.fr](mailto:courriel.angelina.carette@hotmail.fr)

Namur • Luxembourg

Thierry Davister | [gsm 0477 87 02 58](tel:0477870258) | [courriel davisterthierry@gmail.com](mailto:courriel.davisterthierry@gmail.com)

Mons • Charleroi • Hainaut centre

Fabrice Van Hastel | [gsm 0478 76 41 69](tel:0478764169) | [courriel vanhastel.f@hotmail.com](mailto:courriel.vanhastel.f@hotmail.com)

Hainaut occidental

Carole De Soete | [gsm 0475 29 76 35](tel:0475297635) | [courriel carole.desoete@hotmail.com](mailto:courriel.carole.desoete@hotmail.com)

Et vos délégués locaux, votre aide de première ligne !



« Rendre l'environnement de travail agréable, s'inquiéter des conditions de travail, de la pénibilité, sont aussi des leviers pour motiver et mobiliser. »

Didier Court